



COMMUNE DE ROQUEFORT-DES-CORBIERES
Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n° 2026- 17
Séance du 27 MARS 2026

OBJET : ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Date de la convocation : Le 23 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : Le 23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars à quatorze heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances et sur convocation régulièrement adressée à ses membres le lundi vingt-trois mars deux mille vingt-six les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, THÉRON-CHET Marie-Christine.

Nombre de conseillers présents : 15

BETRIU Jacques, CANDAU Morgan, COMBES David, FERRÈRES Christian, FOURNIER Jean-Pierre, GILLIOT Sophie, GUIPET Christian, MAS Marjorie, NÉDELLEC Gwenaëlle, NORVEZ Marie-Christine, OTH Céline, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Excusé ayant donné procuration : 0

Absents : 0

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir : 0

Votants : 15

Monsieur CANDAU Morgan a été nommé secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 mars 2026 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués de la commune de ROQUEFORT-des-CORBIERES à 6,

Considérant que les conseillers municipaux délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote plié,

Il est procédé successivement à l'élection de 6 conseillers municipaux délégués.

Considérant que le conseil municipal élit les conseillers municipaux délégués parmi ses membres, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue,

Il est procédé à l'élection d'un premier conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Madame MAS Marjorie,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **03**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**

Suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **08**

A OBTENU : **12 : douze** voix (en lettres).

Madame MAS Marjorie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue conseillère municipale déléguée à l'**Enfance et Jeunesse** et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé à l'élection d'un deuxième conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Monsieur CANDAU Morgan,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **03**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**

Suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **08**

A OBTENU : **12 : douze** voix (en lettres).

Monsieur CANDAU Morgan ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu conseiller municipal délégué à la **Communication** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé à l'élection d'un troisième conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Monsieur FERRÈRES Christian,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **03**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 08

A OBTENU : 12 : douze voix (en lettres),

Monsieur FERRÈRES Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu conseiller municipal délégué à l'**Urbanisme** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé à l'élection d'un quatrième conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Madame WALSH Hélène,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 03

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 08

A OBTENU : 12 : douze voix (en lettres),

Madame WALSH Hélène ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue conseillère municipale déléguée à la **Culture** et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé à l'élection d'un cinquième conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Madame OTH Céline,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 03

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 08

A OBTENU : 12 : douze voix (en lettres),

Madame OTH Céline ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue conseillère municipale déléguée **aux Aînés-Social** et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé à l'élection d'un sixième conseiller municipal délégué.

Considérant la candidature de :

- Monsieur BETRIU Jacques,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **03**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**

Suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **08**

A OBTENU : **12 : douze** voix (en lettres)

Monsieur BETRIU Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu conseiller municipal délégué aux **Associations** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance

Le 27 mars 2026,

Affichée le : 13/04/2026

Publiée le : 13/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance

CANDAU Morgan



Le Maire,

THÉRON-CHET Marie-Christine

